

Département des Landes

—
SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES
—

**Missions de prestations juridiques dans le cadre
du projet de complexe résidentiel et touristique
à dominante golfique à Tosse**

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE N° 2014-05

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE
(Articles 28, 30 et 77 du Code des Marchés Publics)

Date de notification du marché :

Imputation budgétaire :

Article 1^{er} - Identification de la personne morale de droit public passant le marché

Pouvoir adjudicateur :

SYNDICAT MIXTE LANDES OCEANES

Représentant du pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte

Ordonnateur :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte

Comptable assignataire des paiements : le Payeur Départemental

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics : M. le Président du Syndicat Mixte

Article 2 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet, dans le cadre du projet de complexe résidentiel et touristique à dominante golfique à Tosse, la fourniture de prestations juridiques suivantes :

- Conseils juridiques dans la conduite générale de l'opération d'aménagement et les contrats afférents ;
- Accompagnement dans le déroulement des procédures suivantes : conduite des procédures de concertation publique, DUP, opérations de maîtrise foncière, procédures réglementaires (autorisations d'urbanisme, loi sur l'eau, etc), mesures de compensations environnementales, forestières, agricoles ;
- Expertise et assistance juridique en matière d'expropriation ;
- Participation à des réunions de travail dans le département des Landes.

A remplir par le candidat s'il est une personne physique

Article 3 – Engagement du candidat

Je soussigné (e) M, Madame,
Agissant en mon nom personnel,

Domicilié (e) à

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... télécopie : ... / ... / ... / ... / ...

Messagerie électronique (mél) :

Immatriculé (e) sous le numéro :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés.

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics demandées,

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles j'interviens ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952,

Je m'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les documents et textes visés au présent marché, à exécuter les prestations qui me concernent dans les conditions ci-après définies,

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

A remplir par le candidat s'il est une personne morale

Article 3 – Engagement du candidat

Je soussigné (e) M, Madame,

Téléphone :

Télécopie :

Messagerie électronique :

Agissant au nom et pour le compte de la société (*Intitulé complet et forme juridique de la Société*)

Ayant son siège social à :

Téléphone :

Télécopie :

Messagerie électronique :

Et immatriculée :

N° SIRET/SIREN

N° IBAN :

Code d'activité économique principale APE :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés.

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics demandées,

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952,

M'engage sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les documents et textes visés au présent marché, à exécuter les prestations qui me concernent dans les conditions ci-après définies,

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

A remplir par les membres du groupement constituant l'équipe

Article 3 – Engagement du candidat

Nous, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées solidaires/conjointes (*rayez les mentions inutiles*) les unes des autres, en vertu de la lettre de candidature du

et désignées dans le marché sous le nom « mandataire »

Etant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par :

.....

dûment mandaté à cet effet,

1^{er} contractant personne physique / morale :

Domicilié à :

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... télécopie : ... / ... / ... / ... / ...

Messagerie électronique (mél) :

N° SIRET – SIREN :

Code d'activité économique principale APE :

2^o contractant personne physique / morale :

Domicilié à :

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... télécopie : ... / ... / ... / ... / ...

Messagerie électronique (mél) :

N° SIRET – SIREN :

Code d'activité économique principale APE :

3^o contractant personne physique / morale :

Domicilié à :

Téléphone : ... / ... / ... / ... / ... télécopie : ... / ... / ... / ... / ...

Messagerie électronique (mél) :

N° SIRET – SIREN :

Code d'activité économique principale APE :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Charges et des documents qui y sont mentionnés.

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics demandées,

Affirmons, sous peine de résiliation de plein droit du marché, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952,

Nous engageons sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par les documents et textes visés au présent marché, à exécuter les prestations qui me concernent dans les conditions ci-après définies,

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 4 – Conditions relatives à l'offre de prix

Le prix du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques du mois au cours duquel a été remise l'offre, mois appelé « mois 0 ».

Ce marché comprend des prestations faisant l'objet de l'émission de bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics, sans minimum et avec un maximum de 100 000 € HT pour une période de 24 mois à compter de sa notification, reconductible pour la même période.

Article 5. – Modalités de Règlement des comptes

Le prix du marché sera réglé par mandat administratif (virement) dans les conditions prévues au cahier des charges.

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après.

Compte ouvert au nom de.....

Domiciliation

Agence

Sous le numéro.....

Code banque :

Code guichet :

Clé RIB

N° IBAN :

N° BIC :

Article 7 - Nantissement de cession de créance

Le montant maximal de la créance que je pourrais présenter en nantissement ou céder est deTVA incluse.

Article 8 - Délais d'exécution de la mission

Le présent marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 24 mois reconductible pour la même période.

En cas de non reconduction du marché, la décision sera notifiée au titulaire, par le pouvoir adjudicateur, par lettre recommandée avec accusé de réception postale, au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours.

Le titulaire du marché ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article 16 du code des marchés publics.

En tout état de cause, la non reconduction du marché par le pouvoir adjudicateur n'ouvre droit à aucune indemnisation au profit du titulaire.

Fait à, leen un seul original conservé dans les archives du pouvoir adjudicateur et qui fait seul foi,

Les contractants (cachets et signatures),
(*)

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement,

A....., le.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur

ANNEXE N°1

RELATIVE A LA PRESENTATION D'UN SOUS-TRAITANT, OU ACTE SPECIAL

A. Identification du candidat ou du titulaire du marché public

B. Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :

NON

OUI

C. Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;

un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;

un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D. Nature et prix des prestations sous-traitées

■ **Nature des prestations sous-traitées :**

■ **Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :**

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

▪ Taux de la TVA :

▪ Montant maximum HT :

▪ Montant maximum TTC :

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

▪ Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)

- Montant maximum hors TVA :

■ **Modalités de variation des prix :**

E. Conditions de paiement

- Compte à créditer :
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

- Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

- Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

NON OUI

F. Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

G. Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) *Condamnation définitive :*

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) *Lutte contre le travail illégal :*

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) *Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :* pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) *Liquidation judiciaire :* ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application

des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Marchés de défense et de sécurité :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

H. Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

I. Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

A _____, le _____ A _____, le _____

Le sous-traitant :

Le candidat ou le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A _____, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

J. Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)